

# **COMMANDE D'AVANT-PROJETS**

**POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SCOLAIRE  
ET D'ABRIS DE PROTECTION CIVILE A MIEGE**

**2EME TOUR**

---

**RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS**

---

**SEPTEMBRE 1992**

0	TABLE DES MATIERES
1	RAPPELS
1.1	ORGANISATION ET JUGEMENT 1ER TOUR
1.2	POURSUITE DE L'ETUDE
2	JUGEMENT DEUXIEME TOUR
2.1	COMMISSION D'EXAMEN
2.2	EXAMEN DES PROJETS
3	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

## **1 RAPPELS**

### **1.1 ORGANISATION ET JUGEMENT 1ER TOUR :**

Cette commande d'avant-projets a été organisée par la commune de Miège en collaboration avec le service des bâtiments de l'Etat du Valais.

La commission d'examen s'est réunie à Miège le 11 juin 1992. Au terme de cet examen, elle décide de faire reprendre l'étude des projets des bureaux A. Zufferey SA, à Sierre et AG für Planung und Bauleitung à Loèche.

### **1.2 POURSUITE DE L'ETUDE :**

- Les deux bureaux mandatés pour la poursuite de l'étude ont été informés des nouvelles contraintes et modifications souhaitées, lors d'une séance avec les architectes de la commission d'examen.

- Entre le premier et le deuxième tour, les deux bureaux ont présenté des esquisses d'avant-projets au service des bâtiments pour des critiques intermédiaires.

- Suite à une question posée par le bureau AG für Planung und Bauleitung, la commune de Miège a admis que le nouveau bâtiment scolaire dépasse l'alignement le long de la route au nord de la parcelle sans toutefois dépasser le mur amont de la salle de gymnastique.

## **2 JUGEMENT DEUXIEME TOUR**

### **2.1 COMMISSION D'EXAMEN :**

Les architectes mandatés ont présenté leur projet à la commission d'examen le 8 septembre 1992 à Miège.

Cette commission était composée du groupe d'experts :

Président : Bernard ATTINGER, architecte cantonal, Sion

Membres : Jacques-Victor PITTELOUD, architecte SIA, Sion  
Philippe de Kalbermatten, architecte SIA, Sion  
Laurent Mayoraz, architecte au Service des bâtiments, Etat du Valais

des représentants du maître de l'ouvrage :

Raoul CLAVIEN, président de la Commune  
Luc GENOUD, président de la commission  
scolaire  
Marcel ALBRECHT, responsable des  
constructions  
Conrad CALOZ, substitut commission scolaire

Suite à cette présentation, la commission a étudié les deux projets présentés.

2.2 EXAMEN DES PROJETS :

2.2.1 Projet AG für Planung und Bauleitung

Cube SIA :	- rez + étage :	4'210 m <sup>2</sup>
	- sous-sol :	1'008 m <sup>2</sup>
	- total :	5'218 m <sup>2</sup>

**Implantation**

En reculant l'implantation au nord sur l'alignement de la façade nord de la salle de gymnastique, la cour centrale s'agrandit d'env. 2,40 m et acquiert ainsi des proportions harmonieuses, correspondant bien à l'échelle du complexe scolaire.

**Accès, distribution, fonctionnement**

L'accès se fait de plein-pied, soit au rez-de-chaussée, soit à l'étage depuis la route nord. Pour circuler du rez-de-chaussée à l'étage, les handicapés disposent d'un "monte-escalier" accroché à la rampe, dans le vide entre l'escalier et la façade de la salle de gym.

La réduction en largeur de 3m de l'entrée et du hall diminue sensiblement la fluidité et la transparence spatiale qui était un des intérêts du projet initial.

L'orientation oblique de l'entrée, la mise sur socle de l'escalier ainsi que la passerelle à l'étage ne disposent plus de l'espace nécessaire pour leur mise en valeur. Le caractère étriqué de l'espace-tampon entre la salle de "gym" et les classes est encore renforcé par le maintien d'un escalier distinct pour desservir directement les vestiaires du sous-sol.

La répartition des salles de classe est judicieusement modifiée tout en conservant le système de distribution et en améliorant les espaces pour le travail en groupe. La classe enfantine occupe ainsi une position autonome à l'entrée du complexe. Cette position privilégiée entre l'espace d'entrée et la cour centrale implique de concilier transparence et tranquillité intérieure.

### **Volumétrie, expression, économie**

La suppression des colonnes soutenant les sheds ainsi que l'alignement sur la façade sud de la salle de gymnastique atténuent fortement le caractère du projet. Il en résulte au sud une masse compacte prolongeant de manière insuffisamment différenciée le bâtiment existant.

La volonté louable de simplifier le système constructif aboutit à une proposition de continuité physique entre éléments porteurs et éléments de toiture ne distinguant plus structurellement les parties lourdes (maçonnerie) et les parties légères (bois ou métal). L'articulation entre ces parties devrait se maîtriser dès la phase de conception architecturale par un dispositif constructif clairement exprimé, avant d'être l'objet des calculs d'ingénieur.

On peut se demander si les sheds tels qu'exprimés à ce stade de l'étude ne devraient pas se limiter à créer un éclairage secondaire que pour les salles de classes (suppression dans les corridors) ?

Le cube SIA a diminué de 5 %. La qualité du projet est très liée à la résolution optimale d'un système constructif trop complexe à mettre en oeuvre pour favoriser une réalisation économique.

### **2.2.2 Projet André Zufferey**

Cube SIA :	- rez + étage :	3'785 m2
	- sous-sol :	1'450 m2
	- total :	5'235 m2

### **Implantation**

Tout en restant parallèle à la salle de gymnastique existante, le nouveau bâtiment se fragmente en trois parties distinctes : l'entrée ovale, le corps de liaison en L, les salles réparties en quatre volumes découpées en dents-de-scie.

Ce pivotement des salles présente l'avantage d'orienter les salles vers le sud-ouest, mais il ne permet pas de profiter de l'avancement de l'implantation plus au sud, en limite de construction. Les salles à l'extrémité nord restent, par conséquent, encore mal dégagées.

L'espace d'accueil gagne en attractivité avec la suppression du portique central et surtout avec l'ouverture créée par la disposition oblique de l'unité volumétrique sud.

#### **Accès, distribution, fonctionnement**

L'organisation générale reste inchangée. Par agrandissement de la partie arrière, le hall est correctement dimensionné, avec maintien d'escaliers en superposition pour desservir soit l'étage, soit le sous-sol. L'accès pour les handicapés est résolu par accès de plain-pied soit au rez-de chaussée depuis la cour, soit à l'étage depuis la route nord. L'accès au couloir du rez-de-chaussée reste compliqué par son mouvement en demi-tour obligatoire.

Les salles de classes sont distribuées par des couloirs à rendents qui offrent des espaces facilement aménageables pour les travaux en groupe. L'éclairage uniquement zénithal du couloir de l'étage est cependant insuffisant.

Malgré le pivotement orientant les fenêtres plus vers le sud, la salle de classe disposée dans la partie nord reste défavorisée par sa relation de vis-à-vis avec la maison voisine.

#### **Volumétrie, expression, économie**

L'individualisation des toitures confère une expression pavillonnaire se différenciant clairement de la salle de gymnastique d'une part, des maisons voisines d'autre part. L'intégration au site est renforcée par les toitures à quatre pans qui ponctuent de manière caractéristique le vieux village de Miège. La forme ovale et symétrique du hall ne se justifie plus avec la création d'un corps de liaison en L entre la salle de gymnastique et les salles de classe.

Le cube SIA a augmenté de 7,5 % avec l'agrandissement des espaces communs. Bien que plus complexe sur le plan formel, le projet est néanmoins réalisable avec un mode de construction économique. De plus, il ne nécessite aucune modification d'éclairage et d'aération pour les locaux existants au sous-sol.

### 3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le groupe d'experts reconnaît la qualité du travail effectué et en remercie les architectes.

Sur la base de l'analyse des projets, il propose au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat pour la poursuite de l'étude en vue de la réalisation au bureau **André Zufferey à Sierre.**

Sion, le 14 septembre 1992

Pour le groupe d'experts

L'ARCHITECTE CANTONAL



**Bernard ATTINGER**

Pour le maître de l'ouvrage

LE PRESIDENT DE COMMUNE

**Raoul CLAVIEN**